

Évaluation de l'action dans le domaine des droits des Roms

Suivi des progrès accomplis

Cinq ans après l'adoption par les États participants de l'OSCE d'un plan d'action de grande envergure pour lutter contre la discrimination et les préjugés à l'égard des Roms et des Sintis, les mesures prescrites conservent toute leur importance, déclare Andrzej Mirga, le principal responsable au sein de l'OSCE des questions concernant les Roms et les Sintis. Dans un entretien avec Jens-Hagen Eschenbaecher, porte-parole du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), M. Mirga analyse pourquoi la mise en œuvre ne suit pas les bonnes intentions et pourquoi on attend toujours une véritable percée. L'entretien s'est déroulé en préalable au premier sommet de l'Union européenne consacré aux problèmes auxquels font face les Roms, qui s'est tenu à Bruxelles à la mi-septembre.



BIDDH/JENS ESCHENBAECHER

Jens-Hagen Eschenbaecher : ces derniers mois, un certain nombre d'articles parus dans la presse internationale ont brossé un sombre tableau du triste sort des Roms et des Sintis en Europe. *L'Economist*, par exemple, a qualifié les indicateurs sociaux les plus récents concernant les Roms de « choquants ». Portez-vous la même appréciation ?

Andrzej Mirga : je n'ai pas d'objection fondamentale à faire concernant cette analyse. Chacun sait que, dans la plupart des pays, le fossé entre les Roms et la population majoritaire demeure énorme dans pratiquement tous les aspects de la vie. Un rapport de situation, qui vient d'être publié par le BIDDH, le montre clairement. La discrimination et l'exclusion continuent de caractériser le quotidien de la plupart des Roms et des Sintis aujourd'hui. Ils

sont constamment confrontés à la violence et à la haine racistes, au chômage, à la pauvreté, à l'analphabétisme et à une mortalité infantile élevée.

Mais le tableau n'est pas entièrement sombre. Les problèmes sont bien mieux connus aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a encore quelques années de cela. De nouvelles lois et politiques ont été adoptées. Dans de nombreux pays, les moyens financiers alloués pour favoriser l'intégration des Roms ont notablement augmenté.

La création du Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms et les Sintis il y a près de 15 ans a-t-elle contribué à cette sensibilisation accrue ?

En fait, la création du Point de contact au sein du BIDDH en 1994 a constitué un événement

historique en soi. C'était la première fois qu'une organisation internationale mettait en place une structure s'occupant exclusivement de questions concernant les Roms et les Sintis. L'OSCE a été parmi les premières à prendre en considération les problèmes propres à cette communauté, qui avaient empiré à la fin des années 1980 et au début des années 1990 après la chute du communisme et pendant les conflits en Yougoslavie.

L'adoption du Plan d'action de l'OSCE sur les Roms et les Sintis à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en 2003 a marqué un nouveau tournant important. Ce plan, qui a été établi en étroite consultation avec des représentants des Roms, a été considéré comme un progrès majeur. Il fournit aux gouvernements des éléments d'orientation pour l'élaboration de stratégies visant à améliorer les conditions de vie des membres des communautés de Roms et de Sintis dans l'espace de l'OSCE et fixe des objectifs précis en la matière.

Depuis lors, les bonnes intentions n'ont pas manqué pour ce qui est de la mise en œuvre de ces recommandations détaillées. Mais, à l'évidence, cela ne suffit pas. Ce qui importe maintenant, c'est de continuer à renforcer la volonté politique d'appliquer le plan pour de bon.

À votre avis, pourquoi y a-t-il eu si peu de progrès en ce qui concerne l'intégration des Roms et des Sintis dans la société ?

Les raisons sont nombreuses et la réponse dépend du contexte spécifique. Dans certains pays, les questions concernant les Roms n'ont commencé à figurer à l'ordre du jour politique que relativement tard – dans bien des cas, malheureusement, uniquement lorsque des tensions menaçaient de dégénérer en violences ou lorsqu'une situation avait atteint le point de non retour.

Dans d'autres pays, le nombre même de Roms et l'ampleur des problèmes ont empêché l'adoption de solutions rapides et faciles. Une intégration effective exige un investissement financier considérable et nous savons à quel point il est difficile dans certains pays de rallier un soutien politique afin d'obtenir des fonds publics en faveur d'une minorité qui est fréquemment victime de discriminations et de préjugés.

Un des domaines dans lequel nous constatons des progrès visibles et des changements positifs est, comme on l'a vu, celui de l'élaboration et de l'adoption de stratégies nationales. Cela dit, le succès a été moindre en ce qui concerne la traduction de ces stratégies en actions concrètes.

L'Espagne, la Finlande, la Hongrie, le Monténégro, la Pologne et la Slovénie figurent parmi les pays qui ont accompli des progrès tangibles ; ils ont adopté des mécanismes clairs pour le financement et la mise en œuvre des programmes. En Hongrie et en Roumanie, des groupes d'élite de Roms instruits ont fait leur apparition. Ils jouent un rôle dynamique dans les parlements, dans l'administration publique et dans l'élaboration des politiques concernant les Roms.

Que leur nombre total soit plus proche des 8 millions ou des 12 millions, les Roms et les Sintis ainsi que d'autres groupes, tels que les gens du voyage et les Gitans, constituent la plus importante population minoritaire dans l'espace de l'OSCE. Formant une palette riche et diversifiée de communautés ethniques, linguistiques et culturelles, ils seraient venus du sous-continent indien entre le IXe et le XIVe siècle. En raison de la persécution dont ils sont depuis longtemps les victimes et de la discrimination flagrante ou haine pure et simple dont ils ont personnellement fait l'expérience, de nombreux Roms hésitent à révéler leur identité ethnique. C'est ce qui explique les disparités considérables entre estimations non officielles de la population rom dans un échantillon de pays de l'OSCE. C'est en Roumanie, qui n'est pas reprise sur le graphique ci-dessous, que la communauté rom et sinti, évaluée à entre 1,2 et 2,5 millions de personnes, est la plus importante.

Estimations (non officielles) des populations roms et sintis dans une sélection de pays de l'OSCE





Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, centre régional de Tuzla, 2007. Interview d'un brillant étudiant rom sur FTV (télévision fédérale de Bosnie-Herzégovine) à l'occasion de la Journée internationale des Roms (8 avril).

La Hongrie a mis à disposition des fonds importants pour les programmes concernant les Roms. De façon similaire, la Pologne affecte environ 3 millions d'euros à des activités concrètes chaque année pendant une période de 10 ans. Le Monténégro consacre 0,2 % de son budget annuel à sa stratégie en faveur des Roms ; cette année, cela représente un montant de 400 000 euros. Ce sont là des développements encourageants sur la base desquels nous pouvons progresser.

Les problèmes que suscitent les migrations des Roms de l'Europe du Sud-Est vers l'Europe de l'Ouest ont été au centre d'une controverse dans certaines capitales occidentales. Quelle devrait être la réaction des gouvernements ?

Les Roms ne sont pas les seuls à émigrer vers l'ouest. Depuis l'ouverture des frontières après la fin de la guerre froide et au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union européenne, des millions de personnes originaires d'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est ont pris le chemin de l'ouest pour trouver

de meilleurs débouchés et améliorer leurs conditions de vie. Bien que les Roms ne représentent qu'une petite partie de ce phénomène, ils sont plus visibles et ont tendance à émigrer non pas individuellement, mais accompagnés de leur famille.

Il va sans dire que tout mouvement migratoire a besoin d'être géré, mais cela doit se faire dans le respect de l'état de droit et des normes internationales. Publier des déclarations alarmistes et adopter des mesures telles que l'état d'urgence ne contribue guère à la recherche de solutions constructives.

Parlant de solutions, les médias font-ils ce qu'il faut afin d'éviter de faire partie du problème ?

On reproche souvent aux médias de véhiculer les clichés et de susciter des tensions entre les Roms et la population majoritaire. Il ne fait aucun doute qu'il existe des exemples négatifs, mais je pense qu'il ne faut pas généraliser. Nous devons également nous poser la question suivante : qui a fourni des munitions aux médias ? Bien souvent, nous constatons que ce sont les responsables politiques

Andrzej Mirga a pris ses fonctions de Conseiller principal pour les questions concernant les Roms et les Sintis en 2007, succédant à Nicolae Gheorghe qui a occupé ce poste de 1999 à 2006. Il dirige le Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms et les Sintis au sein du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE sis à Varsovie.

M. Mirga, âgé de 54 ans, est né en Pologne de parents roms polonais dans la petite implantation rom de Czarna Góra. Il était le premier étudiant rom à l'Université Jagellonne de Cracovie, où il s'est spécialisé en ethnographie. Après y avoir enseigné de 1981

à 1992, il décida de consacrer son temps et son énergie à des activités menées pour le compte de la communauté rom polonaise et de poursuivre des études dans le domaine de la culture et de la société roms.

Il a depuis occupé divers postes à responsabilités au sein de plusieurs organisations et organes consultatifs roms internationaux. En tant que Président de l'Association des Roms de Pologne, il a fait fonction de médiateur entre la communauté rom et le Gouvernement après des violences commises contre des Roms dans la ville de Mława en 1991. Au cours de ses 14 années passées à travailler pour le Project on Ethnic Relations, une ONG

internationale sise à Princeton (New Jersey), il a témoigné à plusieurs reprises devant le Congrès des États-Unis de la situation des Roms en Europe centrale et en Europe du Sud-Est.

M. Mirga est l'auteur de nombreux ouvrages et a donné maintes conférences sur des questions concernant les Roms. Il a enseigné à Rutgers dans le nouveau Brunswick (New Jersey), pendant trois années universitaires entre 1999 et 2001. Il est l'auteur, avec Nicolae Gheorghe, du document intitulé « The Roma in the Twenty-First Century. A Policy Paper », pour le Project on Ethnic Relations, Princeton, 1997.

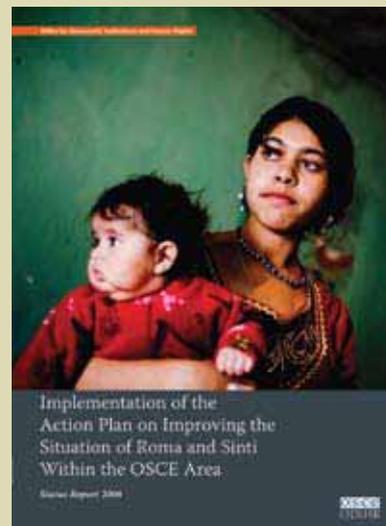
Plan d'action sur les Roms : le Point de contact et l'OSCE en tant que catalyseurs et agents actifs

Outre les conseils qu'il fournit aux gouvernements, sa fonction de centre d'échange de meilleures pratiques et de connaissances spécialisées et le soutien qu'il apporte aux initiatives de la société civile, le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis exécute également des programmes et des projets spécifiques, souvent en coopération avec les opérations de terrain et les autres institutions de l'OSCE telles que le Haut Commissaire pour les minorités nationales.

En 2007, ses activités ont porté sur les domaines suivants : lutte contre le racisme et la discrimination, implication accrue des Roms et des Sintis dans le processus électoral, promotion du respect de leur droits fondamentaux dans les situations de crise et d'après-crise et coopération avec les autres organisations pour lutter contre la traite des êtres humains qui touche les populations rom et sinti.

Une bonne partie du travail du Point de contact consiste à aider les gouvernements et les ONG à mettre en œuvre le Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE. Cinq ans après l'adoption du Plan lors de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Maastricht en 2003, le BIDDH a publié son rapport de situation détaillé (voir la couverture, à droite) qui examine dans quelle mesure les États participants ont appliqué le Plan. Le rapport traite également des rôles de catalyseurs et d'agents actifs pour la réalisation des recommandations du Plan joués par le Point de contact et les autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE.

www.osce.org/odih



CONCEPTION : BIDDH/ODIH PHOTO : OSCE/HASANI SCIPA

qui exploitent la présence des Roms d'une façon populiste à des fins politiques.

La communauté rom a toujours été entourée de mythes. Quels sont ceux auxquels il conviendrait en particulier de faire un sort ?

Un des plus répandus est que les Roms ont une propension à commettre des délits. J'ai déjà entendu les exagérations les plus incroyables en ce qui concerne le taux de criminalité parmi les Roms. Je ne dis pas que les Roms n'enfreignent jamais la loi, mais que nous devrions être prudents au sujet des affirmations sans nuance qui contribuent à la criminalisation des Roms en général. Les délits sont commis par des individus et non par des communautés.

Un autre mythe populaire veut que les Roms n'accordent guère d'importance à l'éducation. Cet argument rend les Roms eux mêmes responsables de leur sort et ignore à quel point il est difficile pour les familles roms de sortir du cercle vicieux de l'isolement, de la pauvreté extrême et de l'analphabétisme.

J'ajouterais que nous n'entendons pas suffisamment parler des exemples positifs de Roms, qui ont réussi dans les affaires, dans le monde universitaire, dans le monde artistique et en tant que cadres. Ils existent également.

Alors que faut-il de plus pour finalement accomplir des progrès ? Après tout, l'OSCE a son Plan d'action, plusieurs organisations ont également épousé la cause des Roms et des Sintis, davantage de crédits sont disponibles auprès de l'UE et d'autres, des lois et des politiques sont en place dans toute la région et il existe une communauté d'ONG particulièrement active.

Si nous voulons aboutir à de véritables percées, les différents acteurs internationaux devraient se concerter plus étroitement, en particulier pour la définition des domaines qui requièrent une attention prioritaire. Nous avons déjà bon nombre de plans et de programmes détaillés, mais les mesures prises sont souvent isolées et fragmentaires, d'une ampleur limitée et insuffisamment financées. De ce fait, elles n'ont pas d'effets durables.

Une des priorités stratégiques est celle de l'enseignement, en particulier l'enseignement préscolaire, qui contribue pour beaucoup aux résultats qu'un enfant obtient à l'école. Nous devons faire en sorte que la prochaine génération des Roms dispose des compétences nécessaires et soit préparée pour progresser à travers le système éducatif. L'éducation ouvre de nombreuses portes : elle donne accès à du travail, permet de sortir de l'exclusion et offre les moyens d'atténuer la discrimination.

Bien entendu, cela exigera des investissements importants, comme je l'ai dit, mais la montée d'une nouvelle génération de Roms économiquement indépendants et socialement engagés sera bénéfique pour tous. Avec ses instruments uniques en leur genre – ses institutions spécialisées et ses opérations de terrain – l'OSCE est particulièrement bien placée pour apporter une contribution importante.

Cette vision de l'intégration n'est-elle pas en contradiction avec le souhait de préserver la culture et les traditions roms ?

Pas du tout. Il s'agit d'un mythe de plus, un mythe qui est perpétué par certains Roms. Intégration ne signifie pas perte d'identité. Les identités évoluent avec le temps ; elles peuvent être redéfinies et remodelées. Alors que le monde qui nous entoure change, nous ne pouvons avancer dans notre existence en prétendant que cela ne nous touche pas. Certaines professions et traditions ainsi que certains modes de vie pourraient tout simplement ne pas survivre dans un monde qui évolue rapidement. C'est là un processus normal. L'avenir de la culture rom n'est pas dans l'isolement. Il nous faut forger une identité rom nouvelle et moderne, une identité qui montre que nous nous efforçons de donner le meilleur de nous même et avons les mêmes droits et les mêmes possibilités que le reste de la population.

Hôtel de ville de Rome, 25 juin 2008. La situation en matière de droits de l'homme des Roms et des Sintis en Italie est au centre des discussions entre le maire de Rome Giovanni Alemanno (à droite), et Andrzej Mirga, qui dirige le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis. Des représentants du bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales ont également participé à la visite sur le terrain en Italie.



ODIH/ODIH DOGHI



Des enfants roms préscolaires émergent de l'ombre du pont de Gazela

PAR MARIA DOTSENKO

Bajram, les yeux écarquillés, dit qu'il veut être pilote quand il sera grand pour pouvoir promener ses amis en avion autour du monde. Mais ce gamin de six ans connaît ses priorités : « je dois d'abord apprendre à additionner et à soustraire ».

Sladjana, qui a onze ans, est l'élève la plus âgée de sa classe, mais cela ne la gêne pas. « Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre », dit-elle. « Tous les jours pendant cinq heures j'apprends tellement de choses nouvelles et je me fais aussi des amis ».

Sladjana dit que sa mère et son père ne sont jamais allés à l'école et ne pouvaient pas comprendre pourquoi elle devrait y aller. Est-ce qu'il ne serait pas plus logique que leur fille complète les maigres revenus de la famille ?

« Mais maintenant », ajoute Sladjana, « je peux leur lire des articles de journaux et ils en sont très fiers. Cela m'a encouragée à passer au niveau suivant — l'école primaire ! »

Bajram et Sladjana vivent tous deux sous le pont de Gazela au cœur de Belgrade, avec environ un millier d'autres Roms, notamment des réfugiés du Kosovo et des gens qui sont revenus d'Europe occidentale. Malgré leur grande différence d'âge, ces deux jeunes ont été inscrits ensemble dans des classes préscolaires en avril dernier dans le cadre

d'un projet pilote de l'OSCE soutenu par la ville de Belgrade, l'Espagne et l'Agence européenne pour la reconstruction.

Afin de faire sortir de leur coquille les élèves timides et ceux qui ne s'expriment pas aisément en serbe, un locuteur de romani est présent dans chaque classe, prêt à aider les enseignants non roms chaque fois que les enfants ont besoin que quelqu'un leur explique l'alphabet serbe et les chiffres de base dans leur langue maternelle. Un soutien a également été apporté sous la forme d'un transport scolaire, de vêtements et de chaussures, ainsi que de produits d'hygiène.

Quatre mois plus tard, en juillet, Bajram et Sladjana ont achevé leur première scolarisation formelle, en même temps que 79 autres enfants roms âgés de six à 12 ans. « Ces enfants possèdent maintenant les aptitudes de base et les compétences sociales nécessaires pour entrer à l'école primaire », dit Jovanka Stojić, directrice d'une des trois écoles qui a accueilli ces classes.

La Mission de l'OSCE et la ville de Belgrade veillent ensemble à ce que les parents puissent inscrire leurs enfants dans l'école locale de leur choix. Dans l'intervalle, l'Ambassade de Norvège a annoncé un soutien financier pour deux aides-enseignants roms, des manuels scolaires et d'autres fournitures scolaires.

Des enfants roms d'âges divers venant de l'implantation de Gazela sont regroupés dans des classes préscolaires de l'école Branko Pešić de la municipalité de Zemun dans le district de Belgrade.
Photo : OSCE/Milan Obradović

DES JOURS MEILLEURS

Ces premiers diplômés préscolaires ne s'en rendent peut-être pas compte, mais ils annoncent des jours meilleurs pour nombre des 280 enfants de l'implantation de Gazela. Quelque 133 familles — sur un total d'environ 237 — devraient déménager à la périphérie de Belgrade pour s'installer dans des maisons individuelles préfabriquées financées par la ville.

La Mission de l'OSCE en Serbie a joué un rôle consultatif important dans le vaste plan de relogement, en collaborant étroitement avec les autorités municipales et les dirigeants roms afin de veiller à ce que les résidents soient intégrés dans le tissu socio-économique de leur nouvel environnement. Cette tâche a résulté des activités que la Mission mène depuis longtemps en faveur des Roms du pays et qui ont comporté un programme de 2 millions d'euros financé par l'Agence européenne pour la reconstruction.

Comme le savent ceux qui connaissent bien Belgrade, la communauté de Gazela réclame depuis longtemps un moyen de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la marginalisation. C'est la plus grande et la plus visible des 150 implantations roms informelles de la ville. Les familles vivent côte à côte dans 250 logis délabrés dans des conditions sous-humaines sur une superficie d'à peine un demi-kilomètre carré.

À proximité, des voies de chemins de fer relient les axes internationaux à la gare principale. Au-dessus, des dizaines de milliers de véhicules traversent le *Most Gazela*, qui sert de principale voie d'accès au centre et fait partie d'une grande artère de transit régional. Le pont lui-même a besoin d'être rénové d'urgence, mais la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ne débloquent ses fonds pour le lancement des travaux de réfection de grande ampleur que lorsque les résidents qui vivent en dessous auront été relogés.

« Nous profitons au maximum de nos liens étroits avec la communauté rom et des partenariats intérieurs que nous avons instaurés au fil des années », dit Matthew Newton, membre du personnel de l'OSCE, qui gère le programme d'assistance aux Roms. « Avant cela, des implantations entières étaient déplacées sans que l'on se préoccupe beaucoup des droits d'accès des résidents aux possibilités et aux services offerts en matière de santé, d'éducation et d'emploi. Cette fois, si tout se passe bien, les autres implantations roms de Serbie pourront considérer le plan de Gazela comme un modèle ».

BON CIBLAGE

Vu les statistiques déprimantes — 60 % des Roms de Serbie n'ont pas achevé leur scolarité primaire et plus de 35 % sont illettrés — le Programme d'assistance de l'OSCE est bien ciblé, car il est consacré en grande partie à l'éducation. La stratégie suivie vise à accroître le nombre d'enfants roms dans les écoles primaires en employant des aides-enseignants



La maîtresse Ivana Radojević avec ses enfants de la communauté rom vivant sous le pont de Gazela.

roms, pratique adaptée de celle qui a été appliquée en Hongrie et introduite en Serbie par le Ministère de l'éducation en 2006 avec le soutien de la Mission de l'OSCE.

Jusqu'ici, le programme a permis d'engager et de former 54 locuteurs de romani, dont la plupart ont une certaine expérience du travail dans une ONG, l'OSCE et le Ministère de l'éducation se partageant initialement le coût des salaires. Le but poursuivi est d'élargir le vivier d'aides qualifiés, de continuer à les former et de transformer leurs postes en emplois stables et bien définis.

« On voit aisément que cette démarche donne de bons résultats », dit Ivana Radojević, maîtresse de Bajram âgé de six ans. « Les aides-enseignants partagent la même langue, la même culture et les mêmes origines que les parents des élèves. Par exemple, quand les parents de Bajram ne voyaient guère l'utilité qu'il aille dans une classe préscolaire, elle a demandé à l'aide-enseignant rom de leur parler. Bajram est devenu un des élèves les plus actifs. De fait, son enthousiasme a été si communicatif que son grand frère a rejoint la classe ultérieurement ».

Hors de la classe, les aides-enseignants restent en contact étroit avec les familles roms grâce à des visites régulières dans les implantations et à des réunions informelles tenues à l'école en vue de rechercher des solutions à certains des problèmes auxquels sont confrontés les parents. On espère que ces échanges déboucheront sur des ateliers où les femmes roms pourront apprendre à lire et à écrire et obtenir des informations sur leurs besoins particuliers en tant qu'épouses et mères.

« Les aides-enseignants roms peuvent montrer eux-mêmes aux parents que l'éducation recèle la clé d'une vie meilleure », dit Mme Radojević.

Matthew Newton, qui a passé 12 ans dans la région à travailler sur les questions de retour et d'intégration, est encouragé par le début prometteur du système préscolaire dans le bidonville de Gazela. « Il montre que les communautés roms souhaitent s'intégrer et que si l'on veut que les programmes soient un succès, ils doivent être sensibles à la diversité culturelle et tenir compte du fait que la méfiance mutuelle est profonde. Et, bien entendu, un solide soutien politique et financier est absolument indispensable ».

María Dotsenko est responsable de la presse et de l'information à la Mission de l'OSCE en Serbie.



Des médiatrices qualifiées font accéder les Roms de Serbie à un monde plus sain

PAR MARÍA DOTSENKO

Sladjana Stanković vivait en Belgique depuis trois ans quand elle a décidé de rentrer dans sa Serbie natale en espérant faire bouger les choses dans la communauté rom. Lorsqu'elle a entendu que le Ministère de la santé cherchait des femmes roms qui puissent jouer le rôle de « médiatrices de santé » dans leurs propres municipalités, elle a su que c'était sa chance.

Une fois en poste au centre de soins de Palilula, la plus grande municipalité de Belgrade, elle n'était pas tout à fait sûre de l'ampleur de la contribution qu'elle pouvait apporter jusqu'à ce qu'elle fasse la connaissance d'un couple rom avec dix enfants.

« Personne dans la famille n'avait de papiers d'identité », raconte-t-elle. « La femme ne connaissait plus les dates de naissance de ses enfants. Aucun d'eux n'avait été vacciné contre les maladies infantiles. Une infirmière du centre de soins m'a dit que la femme refusait même qu'elle voit ses enfants ».

Lors d'une de ses visites régulières dans l'implantation, Mme Stanković a passé plusieurs heures avec la famille pour lui parler de l'importance de soins de santé appropriés. Ils ont été surpris d'entendre qu'ils pouvaient demander à bénéficier de toute une série de services sociaux s'ils possédaient les documents appropriés.

« Je suis fière et heureuse que tous les enfants aient maintenant été vaccinés et que leur mère ait

commencé à utiliser des contraceptifs », dit-elle. « Récemment, leurs voisins m'ont demandé si je pouvais aussi les aider de la même manière ».

Comme leur nom l'indique, les médiatrices de santé, qui parlent romani, font le trait d'union entre le personnel de santé publique et les communautés roms. Elles rendent visite aux familles, les aident à obtenir des cartes nationales de santé et parlent aux femmes de leurs droits et des programmes de vaccination, des règles essentielles d'hygiène et des questions de santé de la reproduction. Une relation de confiance s'instaure aisément, car la médiatrice vient de la même municipalité.

Au cours de ce processus, tout un monde nouveau s'ouvre aux familles, dit Mme Stanković. « Comme vous le savez, la vie est dure pour les Roms. Parfois, tous les membres du foyer sont illettrés. La maladie est omniprésente, car les implantations illégales sont souvent dépourvues d'eau courante ou d'installations d'évacuation des eaux usées. Les gens se sentent abandonnés ; ils ne croient pas que l'État peut les aider. Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables. Ils constituent des proies aisées pour les trafiquants et les criminels ».

Sladjana Stanković fait partie des 15 premières femmes à avoir été engagées et formées comme médiatrices de santé en 2007 dans le cadre du Programme d'assistance aux Roms de la Mission de l'OSCE en Serbie.

« C'est une entreprise menée véritablement en collaboration avec le Ministère de la santé, le Conseil

Municipalité de Palilula, Belgrade. Sladjana Stanković (à gauche), une Rom, rend régulièrement visite à des familles roms dans le cadre de ses fonctions de médiatrice de santé et sert aussi de modèle. Photo : OSCE/Milan Obradović

national rom et le Secrétariat pour la Stratégie nationale rom », dit Lazar Divjak, assistant de projet à la Mission de l'OSCE. « Le Ministère de la santé s'occupe du recrutement. Il assure une large diffusion aux avis de vacance, à la radio rom par exemple, et paie les salaires. Les représentants de la communauté rom participent à tous les aspects de la planification et de l'exécution ».

L'OSCE est chargée de dispenser cette formation, qui est financée par l'Agence européenne pour la reconstruction. La formation porte principalement sur les soins de santé primaires, les droits de l'homme, l'aide juridique et sociale ainsi que la communication et le travail d'information. Après un cours initial qui peut durer jusqu'à quatre jours, la formation continue des médiatrices de santé est assurée dans le cadre de cours bimensuels.

« C'est la première activité de ce genre en Serbie et les résultats sont déjà clairement visibles au bout d'un an seulement », dit Dubravka Šaranović Račić, conseillère au Ministère de la santé. « Dans les 15 premières municipalités possédant une médiatrice de santé, y compris dans le sud de la Serbie, le nombre des enfants roms vaccinés a augmenté et les femmes ont commencé à mieux s'occuper de leurs besoins particuliers en matière de santé ».

Mme Račić faisait partie d'un petit groupe qui s'est rendu à Bucarest en décembre dernier pour voir ce que la Roumanie faisait effectivement dans ce domaine. « C'est une formule qui fonctionne très bien là-bas depuis un certain temps maintenant », dit elle. « Avec

l'aide de la Mission de l'OSCE et du Gouvernement roumain, nous avons pu établir de bons contacts avec les autorités sanitaires, qui nous ont beaucoup appris ».

Une erreur fondamentale que les Roumains ont commise initialement et que leurs homologues de Serbie ne sont pas prêts de répéter a consisté à faire appel à des médiateurs de santé masculins. « Dans la culture rom, il est inconvenant de parler de questions de santé de la reproduction avec des hommes », explique Mme Račić.

« Nous nous efforçons d'apprendre des autres, car nous savons qu'en plus de notre propre engagement politique en faveur de cette initiative, la clé de sa pérennité réside dans le soutien de la communauté rom », poursuit-elle. « Nous espérons avoir 15 médiatrices de plus en 2009 et 15 autres encore en 2010. Nous prévoyons d'étendre le programme jusqu'à ce que la communauté rom soit pleinement intégrée dans le système de santé ».

Lorsque ce sera le cas, les médiatrices de santé roms seront prêtes à passer aides-infirmières dans les centres de soins municipaux, remédiant ainsi au manque criant de personnel rom dans le système serbe de santé publique.

Après tout, le rôle des médiatrices de santé n'est pas de créer des « ghettos » de services permanents, comme le craignent certains critiques, mais simplement de briser les barrières empêchant des milliers de Roms d'exercer leur droit de l'homme fondamental à une protection médicale et sociale.



Les médiatrices de santé Roms prennent contact avec les mères et leur indiquent comment obtenir une aide pour répondre à leurs besoins particuliers.

Apprendre à connaître la communauté rom de Serbie

La promotion des droits et l'amélioration du bien-être des Roms de Serbie qui, d'après les estimations du Conseil de l'Europe, sont au nombre de 450 000, soit environ 6 % de la population, a toujours constitué un aspect essentiel des activités de la Mission de l'OSCE en Serbie.

Mais les liens de collaboration étroits entre la communauté rom et la Mission de l'OSCE ne se sont pas noués du jour au lendemain. « La confiance mutuelle entre nous s'est développée au fil des années. C'est la raison pour laquelle nous avons pu continuer à consolider nos acquis communs, en nous appuyant sur l'engagement du Gouvernement », déclare le chef de la Mission, Hans Ola Urstad.

La création du Secrétariat pour la Stratégie nationale rom en 2004 a figuré parmi les initiatives soutenues par la Mission qui se sont révélées importantes pour le renforcement des institutions. Elle a aussi ouvert la voie au Programme d'assistance aux Roms de l'OSCE, qui a bénéficié d'un montant de 2 millions d'euros de la part de l'Agence européenne pour la reconstruction.

La Mission a en outre aidé à façonner les plans d'action nationaux de la Serbie pour les Roms, qui sont axés sur les quatre domaines prioritaires de la Décennie pour l'inclusion des Roms, à savoir l'éducation, l'emploi, la santé et le logement.

La Décennie pour les Roms 2005-2015 représente un « engagement politique sans précédent » des gouvernements d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est en faveur de l'amélioration du statut socio-économique des Roms. Les initiateurs de la Décennie sont notamment le point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis créé au sein du Bureau des institutions

démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, la Banque mondiale et l'Open Society Institute.

L'Ambassadeur Urstad note que la Serbie a succédé à la Hongrie en juillet dernier à la présidence annuelle de la Décennie. « Nous espérons que la Serbie et nos partenaires roms saisiront l'occasion de mettre en relief les résultats de nos efforts communs, et notamment d'adapter les bonnes pratiques suivies par d'autres », dit-il. « Les deux activités auxquelles nous avons choisi de donner la vedette dans ce numéro du Magazine de l'OSCE montrent comment nous avons appliqué les expériences de la Hongrie et de la Roumanie à la situation de la Serbie ».

www.osce.org/serbia



Mladenovac, Belgrade, le 16 octobre 2007. L'Ambassadeur Hans Ola Urstad distribue des sacs d'écoliers et des fournitures à des enfants roms dans le cadre des efforts déployés par l'OSCE pour améliorer leur accès à l'éducation.



PRIX MAX VON DER STOEL

Lutte pour la justice

Un dynamique groupe de défense des droits sert de « bouée de sauvetage juridique » pour les Roms

PAR DZAVIT BERISA

La nouvelle que le Centre européen des droits des Roms (CEDR) s'était vu attribuer le prix Max von der Stoel 2007 pour ses « réalisations exceptionnelles et remarquables » nous a pris, mes 22 collègues et moi, complètement par surprise. Nous étions enchantés et enthousiasmés, mais surtout fiers de ce que ce prix représentait : 12 ans seulement après sa création, en 1996, le CEDR avait gagné sa place parmi les principales organisations de défense des droits de l'homme « s'attachant à améliorer la situation des minorités nationales dans les États participants de l'OSCE ».

Lors de la cérémonie de remise du prix, le 16 octobre 2007 au Spaansche Hof, un imposant palais de La Haye, Knut Vollebaek, qui a récemment été nommé Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, a rendu hommage au CEDR pour son « engagement à long terme à lutter contre la discrimination à l'égard des Roms et ses efforts louables pour attirer l'attention sur ce problème pressant auquel est confronté l'Europe dans son ensemble ».

Nous avons été heureux d'apprendre que notre combinaison d'activisme au niveau local, de travaux de recherche de grande ampleur et d'activités de sensibilisation aux niveaux national et international avait impressionné le jury international. Je pense que ce sont en fait ces ingrédients qui nous ont aidé à convaincre les responsables politiques et les ONG que les Roms ne devraient pas être considérés uniquement comme un problème social, mais comme des individus et des groupes qui sont

systématiquement victimes de discrimination. Ce changement d'attitude se fait à son tour ressentir dans des politiques et des stratégies qui ont peu à peu délaissé les mesures à caractère social en faveur de mesures basées sur les droits visant à contrer la discrimination et à promouvoir un traitement égal.

Nous avons décidé d'utiliser une partie du prix d'un montant de 50 000 euros pour aider à financer le recrutement d'une personne locale possédant les compétences requises pour observer la situation des Roms en République tchèque et en Slovaquie, où nous renforçons nos efforts de lutte contre l'éducation ségréguée. Ce faisant, nous cherchons à tirer parti d'une importante victoire remportée par le CEDR à la Cour européenne des droits de l'homme en novembre 2007. Je fais référence à une affaire dont nous nous sommes occupés en 1998 pour le compte de 18 enfants roms de la ville tchèque d'Ostrava, qui avaient été placés sans justification dans des écoles pour personnes handicapées.

POSSIBILITÉS IMMENSES

Ma propre histoire sert de témoignage vivant de l'impact de l'action de sensibilisation et au niveau local menée par le CEDR et des immenses possibilités qui s'offrent encore à nous.

En juin 1999, peu après le bombardement de la Yougoslavie par l'OTAN, mon épouse Bojlie et moi-même avons été forcés d'abandonner notre maison au Kosovo. Un jour de septembre, après avoir été déplacés presque trois mois durant à l'intérieur même du Kosovo, nous avons — avec quelques 500 autres Roms — pris un risque et marché pendant plusieurs heures pour atteindre Blace, le principal point de passage frontalier vers l'ex-République

La Haye, 16 octobre 2007, cérémonie de remise du prix Max van der Stoel 2007. De gauche à droite : le Haut Commissaire pour les minorités nationales Knut Vollebaek ; l'auteur, Dzavit Berisa ; le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas Maxime Verhagen, qui a remis le prix ; Vera Egenberger, ancienne Directrice exécutive du CEDR ; le diplomate néerlandais Max van der Stoel, premier Haut Commissaire (1993–2001), en l'honneur duquel le prix a été créé par le Ministère néerlandais des affaires étrangères en 2001 ; et son successeur, le diplomate suédois Rolf Ekéus (2001–2007). Photo : HCMN

yougoslave de Macédoine. De là, on nous a emmené au camp de réfugiés Stenkovec II, où le statut de réfugié humanitaire nous fut accordé.

En 2001, nous nous sommes portés volontaires pour être rapatriés au Kosovo, où m'attendait un poste d'interprète auprès de la KFOR, la force de maintien de la paix de l'OTAN. Cela dit, en juin 2002, nous avons été obligés de nous réfugier pour la seconde fois à Skopje.

Notre demande d'asile à Skopje avait été rejetée à plusieurs reprises par les tribunaux jusqu'à ce qu'on nous notifie en définitive, le 29 mai 2003, que nous devions quitter le pays dans les 30 jours, faute de quoi nous serions expulsés de force. Les autorités retrouvèrent notre trace le 15 septembre 2003, date à laquelle mon épouse et moi-même avons été accostés sur la voie publique et emmenés au poste de police de la ville de Bitola dans le sud. Après dix heures de détention, on nous expliqua que la police allait nous reconduire à la frontière serbe. De là, nous avons poursuivi notre route jusqu'au Kosovo, mais avons été la cible de nouvelles violences.

Au milieu de toute cette agitation, des amis me conseillèrent de jeter un coup d'œil sur le site Web du CEDR. Cela allait être ma bouée de sauvetage. Avec l'aide de son personnel, nous décidâmes de demander asile en Hongrie. Le 1er octobre 2003, nous sommes arrivés à Budapest où nous avons vécu dans le camp de réfugiés de Debrecen. En décembre, à nouveau avec l'aide du CEDR, nous avons obtenu l'asile.

Un an plus tard, notre fille de 11 ans, Fidzirije, qui était restée avec des parents à Skopje lors de notre expulsion, vint nous rejoindre. Peu après, j'ai commencé à travailler pour le CEDR. Alors que j'écrivais ces mots, nous venons juste d'acheter une maison à Ráckeve, une petite localité le long du Danube située au sud de Budapest.

Aujourd'hui, lorsque je pense à la façon dont ma vie a changé depuis 1999, je n'en reviens toujours pas de travailler pour l'organisation même qui a transformé ma vie. Je suis conscient que ma famille est l'une des plus chanceuses. La pensée qu'il en est des milliers d'autres qui subissent des discriminations chaque jour me fait réaliser que le CEDR continuera d'exister pendant de nombreuses années à venir.

Dzavit Berisa, 31 ans, est le responsable des publications du Centre européen des droits des Roms, une organisation internationale à but non lucratif basée à Budapest. Il est né à Obilić, une municipalité voisine de Pristina (Kosovo) de parents appartenant à la minorité égyptienne. Mineur de formation, son projet d'étudier le droit a été réduit à néant lorsque le conflit a éclaté au Kosovo.

www.errc.org



Vienne, le 10 juillet. Des militants protestent contre le profilage ethnique dans le cadre des plans du Gouvernement italien de prendre les empreintes digitales des Roms et des Sintis vivant dans des camps en Italie. L'occasion de faire connaître leurs vues s'est présentée au cours d'une réunion organisée par le BIDDH pour débattre du rôle des autorités locales dans l'intégration des Roms dans le tissu social.

Vollebaek : la discrimination à l'égard des Roms est un « problème majeur en Europe »

« La discrimination persistante à l'égard des Roms demeure un problème majeur en Europe, » indique le Haut Commissaire pour les minorités nationales Knut Vollebaek. « Les Roms ont dans une large mesure été exclus de la nouvelle sécurité et prospérité en Europe. »

Il explique pourquoi les incidences sécuritaires des développements récents dans l'espace de l'OSCE concernant l'émigration des Roms et des Sintis devraient constituer une source de préoccupation.

« Premièrement, ces communautés sont devenues encore plus vulnérables que par le passé aux menaces physiques, économiques et sociales. Deuxièmement, les relations entre les Roms et les autres groupes – qu'ils appartiennent à une minorité ou à la population majoritaire – sont mises à l'épreuve. Ces questions figurent au cœur des travaux du Haut Commissaire pour les minorités nationales, dont l'accent est mis sur l'alerte précoce et, chaque fois que possible, l'action précoce afin d'éviter un conflit. »

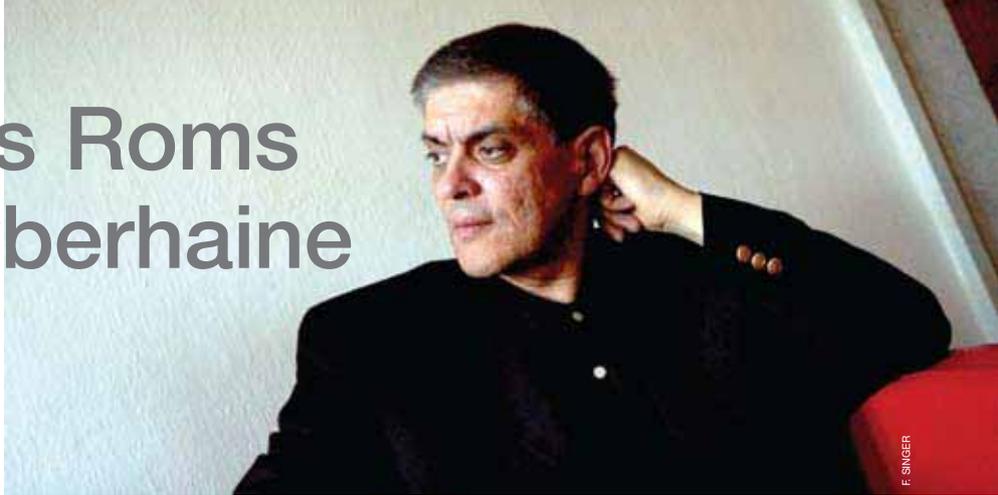
Le Haut Commissaire, M. Vollebaek, estime que si le pays d'origine est responsable du bien-être de ses ressortissants, le nouveau pays de résidence a également une série d'obligations à remplir.

« Dans leur pays d'origine, les Roms devraient être en mesure d'exploiter les possibilités qui leur sont offertes et d'accéder aux droits, exactement comme n'importe qui d'autre, » dit-il. « Et, dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne la nouvelle émigration, les Roms devraient jouir de la liberté de circulation en tant que citoyens de l'UE et ne devraient pas être victimes de discrimination en raison de leur origine ethnique. »

Les deux perspectives seront prises en compte dans une étude à paraître qui traitera de l'impact des nouvelles tendances dans l'émigration des Roms et des Sintis depuis l'élargissement de l'UE et examinera comment les gouvernements y réagissent au niveau de leur politique et en pratique.

Cette étude est une initiative conjointe du Haut Commissaire pour les minorités nationales, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Une version préliminaire en est attendue d'ici la fin de l'année.

Défendre les Roms contre la cyberhaine



PAR ROMANI ROSE

Le message qui sous-tend l'article « La lutte pour la liberté en ligne : faire face aux tentatives de censurer l'Internet » paru dans le numéro 2/2008 du *Magazine de l'OSCE* est correct sur le principe, car garantir la liberté des médias et la libre circulation de l'information contribue également à protéger les minorités à l'échelle mondiale des menaces dont elles font l'objet.

Toutefois, il est abusif de se référer au blocage des sites incitant à la haine contre les minorités en tant que « censure » sur le même plan que le filtrage de l'internet à des fins politiques tel qu'il est pratiqué dans certains pays. Permettez-moi d'expliquer pourquoi.

Après avoir été victimes de l'Holocauste durant l'ère nazie, les Roms et les Sintis ont été de plus en plus souvent ces dernières années la cible de campagnes racistes et de propagande sur des centaines de sites de haine et des forums néonazis sur l'Internet. Ces sites sont devenus de plus en plus incendiaires, au point que les internautes sont désormais directement incités à commettre des actes de violence. C'est la raison pour laquelle je crois fermement que lorsque des organismes d'État et des fournisseurs d'Internet décident de prendre des mesures à l'encontre de ces sites, ils ne devraient pas être considérés comme exerçant une censure mais comme remplissant un devoir social et de sécurité.

Les ventes en ligne de musique destinée à inciter à la haine et à la violence contre les Roms et les Sintis sont en hausse. La chanson intitulée « Zigeunerpack » (« Vermine de Gitan ») d'un groupe extrémiste de droite, par exemple, comporte les paroles suivantes :

Les Sintis et les Roms comme ils s'appellent...

Si vous leur crachez au visage, ils ont ce qu'ils méritent.

Cette chanson et d'autres comme elle sont interdites en Allemagne au motif qu'elles sont « susceptibles de corrompre les jeunes ». Le groupe a également été déclaré organisation criminelle par les tribunaux.

Il existe, dans pratiquement chaque État participant de l'OSCE, d'innombrables sites diffusant des informations pernicieuses dans diverses langues et faisant souvent une référence directe à des personnes et à des endroits bien précis. Le Commissaire hongrois aux affaires roms a récemment fait campagne avec succès en faveur du blocage d'un portail Internet hongrois qui accueillait un site de haine appelant à une violation grave des droits personnels des Roms et des juifs.

Plus près de l'OSCE, Anastasia Crickley, la Représentante personnelle du Président en exercice pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination a récemment condamné les appels à la haine et à la violence à l'égard des Roms et des Sintis et d'autres minorités comme étant illégaux et ne pouvant être pris à la légère.

Le Réseau international contre la cyberhaine (INACH), qui est basé à Amsterdam et qui a été créé en 2002, a jeté les bases de la coopération internationale entre organisations et services de

téléassistance européens luttant contre le racisme. L'un de ses objectifs est de priver les sites Web et les campagnes racistes néonazies d'une plateforme sur l'Internet. Les « nœuds de réseau » de l'INACH, tels que l'institution allemande jugendschutz.net, ont obtenu quelques succès notables en la matière.

Ce type de coopération revêt une importance décisive dans le cadre des efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre les sites Web extrémistes et a été accueillie très favorablement par les États participants de l'OSCE à leur conférence sur la relation entre les crimes inspirés par la haine et le racisme sur l'Internet, qui s'est tenue à Paris en juin 2004. Toutefois, il est clair qu'il conviendrait de mettre davantage de ressources à la disposition des initiatives transfrontières telles que l'INACH et jugendschutz.net pour leur permettre d'élargir leur action au-delà d'affaires ponctuelles.

Il convient de noter que les principaux objectifs de la lutte contre la cyberhaine ont été initialement énoncés à la Conférence internationale sur la dissémination de la haine sur l'Internet, due à l'initiative du Centre Simon Wiesenthal de Los Angeles et qui a eu lieu à Berlin sous les auspices du Gouvernement allemand et de la Fondation Friedrich Ebert. C'était la première conférence consacrée à ce sujet.

Parmi les participants figuraient des ministres de la justice européens, des législateurs américains, des cadres des grands groupes de médias et des directeurs de services de police et de renseignements. Ils se sont mis d'accord sur un principe dominant : « ce qui est illégal hors ligne doit être également illégal en ligne. » Ils ont déclaré qu'ils ne « toléreraient pas passivement ni n'accepteraient simplement les infractions pénales sur l'Internet ainsi que la dissémination mondiale et l'exploitation commerciale d'une cyberhaine socialement destructive ».

Alors que la communauté mondiale continue de participer à un débat animé sur la fine ligne de démarcation entre liberté d'expression sur l'Internet et nécessité de censurer, arrêtons-nous sur un passage de la Déclaration de Berlin :

« ... le monde politique, le commerce et l'industrie et la société civile [devraient] constituer une coalition mondiale pour lutter contre la dissémination de la haine sur l'Internet afin de faire en sorte qu'il puisse apporter sa contribution à la coexistence pacifique de tous les êtres humains à l'avenir en tant que vecteur d'un débat libre entre toutes les cultures. »

Romani Rose siège au Conseil consultatif de l'Agence fédérale allemande de lutte contre la discrimination et il est Président du Conseil central des Roms et Sintis d'Allemagne. Né à Heidelberg en 1946 dans une famille sinti allemande, il a perdu 13 de ses proches dans des camps de concentration. Il est l'auteur et le rédacteur de plusieurs ouvrages et articles.
www.sintiundroma.de